

Une publicité démoniaque

Depuis près de 2 ans, une annonce pour le tournage d'un film d'horreur appâte les amateurs

Une annonce de casting pour un film d'horreur paraît régulièrement dans la presse. Mais il faut payer 10 fr. pour savoir comment s'inscrire par téléphone. Sans garantie d'engagement, bien sûr.

Depuis près de deux ans, l'annonce d'un casting pour la «Forêt des Démons 2» paraît dans la presse romande à intervalles réguliers. Sur la dernière, publiée fin octobre, on peut lire le message suivant: «Recherchons actrices-acteurs pour film; casting: automne 2005; tournage: été 2006. 0900 900 700, 3.13 fr./appel/minute, www.jcgproduction.com», accompagné d'un descriptif du nombre et de l'âge des personnes recherchées.

■ «Conseils» peu utiles

En composant le numéro de téléphone mentionné, on tombe sur un répondeur. Après une longue auto-publicité, une voix explique très lentement comment s'inscrire au casting: «Prenez une feuille A4, écrivez le titre Fiche d'inscription pour actrice et acteur», etc. A la fin de ces conseils trop détaillés et finalement peu utiles, la communication aura coûté près de 10 fr.! Bref, tout porte à croire que cette annonce n'est qu'un leurre, destiné à faire déboursier un maximum aux amateurs crédules.

Cependant, une petite recherche prouve que JCG Production existe bel et bien. Mieux encore: elle produit effectivement des films d'horreur. Du moins le producteur, Jean-Clément Gunter, annonce-t-il sur son site internet avoir tourné un film amateur en 1992 et son premier long métrage professionnel en 1998. Ce dernier a été présenté dans un festival du film fantastique en Allemagne en 1999 – et on n'en trouve nulle trace ailleurs. Le second est

ment à Paris, et déboursent donc bien plus.»

S'il est agaçant, le procédé du message téléphonique «à rallonge» est néanmoins juridiquement acceptable, selon l'Office fédéral de la communication (OFCOM). La loi exige en effet que lorsque la taxe de base ou le prix par minute excède 2 fr., la publicité du service à valeur ajoutée, mais aussi l'annonce vocale, mentionnent

le tarif d'appel. C'est le cas du message pour le casting. Mais là où celui-ci joue sur les limites de la loi, c'est par sa durée inattendue, et par le «service» peu convaincant qu'il offre.

Les acteurs amateurs sont donc avertis: la demande de renseignements coûte cher, et ils ne seront pas payés s'ils sont choisis pour le tourna-

ge de ce film, qui ne sera peut-être jamais commercialisé. S'ils ont envie de s'inscrire malgré tout, nous leur conseillons de consulter le site internet de JCG Production, où figure l'adresse d'envoi des dossiers, et de ne pas rêver à une carrière fulgurante, mais... de profiter simplement de l'expérience dans le cas où la chance leur sourit!

Véronique Kipfer

«en montage». Quant au troisième, la «Forêt des Démons 2» mentionné dans l'annonce, il est «en préproduction».

■ Casting sans fin

On ignore si ces films pourront un jour être vus dans les salles. Mais une chose est claire: de la première annonce en 2002 jusqu'au casting fin 2005, de nombreuses personnes auront accepté de payer 10 fr. au moins, sans aucune garantie.

«Nous allons engager une quinzaine d'acteurs pour le film, mais il n'est pas évident de trouver la bonne personne, explique Jean-Clément Gunter. Pour un rôle, il faut souvent mener 30 à 40 auditions. Par ailleurs, ce tarif de communication nous permet de financer en partie le film et de sélectionner les gens qui sont vraiment intéressés. Il ne faut pas oublier que ceux qui veulent faire des castings vont générale-

Des renseignements peu utiles, dispensés par téléphone à un tarif qui vampirise vite le porte-monnaie.

